



ARTICLE IV :

Règlement des Cinq Quilles

Toutes les compétitions de 5 quilles seront régies en vertu des règlements de 5 quilles d'OSC, créés par OSC en sa qualité de programme national de sport à partir des règlements de compétitions de 5 quilles de l'Association canadienne des 5 quilles. Les règlements de l'Association canadienne de 5 quilles s'appliquent, sauf lorsqu'ils entrent en conflit avec les règlements officiels du sport d'OSC. Le cas échéant, les articles suivants précisant les règlements officiels de 5 quilles d'OSC prévaudront.

S

SECTION A :

S

Événements Officiels

1. Compétition individuelle
2. Compétition en équipes (une équipe est formée de cinq participants)

S

SECTION B :

S

Règlements de Compétition

1. Le système de match utilisé par l'Association canadienne de 5 quilles s'appliquera lors des championnats nationaux.
2. Le classement pour les compétitions de 5 quilles se fera selon le niveau d'habiletés et non l'âge.
3. Les compétitions de quilles réuniront des équipes masculines, des équipes féminines ou des équipes mixtes.

*** REMARQUE : La catégorie mixte est permise dans les compétitions en équipe que lorsqu'il n'y a pas suffisamment de personnes d'un même sexe pour former une équipe masculine ou une équipe féminine. S'il n'y a pas suffisamment d'équipes mixtes inscrites à la compétition mixte pour former une catégorie, les équipes mixtes participeront au tournoi masculin.**



4. Afin de participer aux championnats nationaux, les participants doivent soumettre les résultats de la compétition provinciale en plus de leur moyenne pour la saison en cours.
5. La moyenne de la saison en cours doit être confirmée par une feuille de registre de la ligue attestée par l'entraîneur, le moniteur et/ou le propriétaire.
6. La moyenne de la saison en cours doit être déterminée au niveau du club sur 25 matchs.
7. La moyenne permettant de participer aux championnats nationaux sera la plus élevée entre la moyenne de qualification soumise pour la compétition provinciale ou la moyenne de la ligue en cours de l'athlète.
8. Seuls les participants, les entraîneurs et les officiels peuvent pénétrer dans la zone de jeu lors des championnats nationaux. La zone de jeu comprend le couloir, la table de pointage et les gradins adjacents pour le participant en question, selon le comité du tournoi.
9. Une personne ayant un handicap visuel peut recevoir l'assistance de l'entraîneur avant le jeu. L'entraîneur et/ou le moniteur peut aider l'athlète à se placer au bon endroit, mais ne peut pas l'aider à jouer.
10. Lors des championnats nationaux, les participants doivent jouer un minimum de deux (2) et un maximum de trois (3) matchs par jour tout au long du tournoi réglementaire, plus la finale.
11. Tous les athlètes et les entraîneurs doivent adopter une tenue vestimentaire uniforme qui convient aux quilles, à savoir une chemise avec col et un pantalon avec un ourlet droit. Le denim, les pantalons en molleton, les pantalons avec sous-pied, les vêtements en Spandex et les chapeaux sont interdits.